

IDÉES

Occupy Wall Street

Un bilan partagé de la mondialisation

KHALID ADNANE

Economiste à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke

Le mouvement Occupy Wall Street, relativement marginal à ses débuts, prend de l'ampleur en gagnant de plus en plus de groupes, notamment syndicaux, et tend à se propager à plusieurs grandes villes américaines. C'est un phénomène inhabituel et surprenant quand on connaît les traditions américaines en cette matière. À première vue, on serait porté à y voir un courant un peu idéaliste, surtout lorsqu'on voit quelques-uns des slogans anticapitalistes affichés par les manifestants.

Mais, on ne doit pas s'arrêter là, car il y a lieu d'y décoder une sorte d'indignation, l'expression d'un ras-le-bol de nombreuses couches de la société. D'une part, par rapport à la détérioration constante de leur situation économique depuis les années 1980 — malgré les promesses d'une mondialisation heureuse pour tous —, et tout particulièrement depuis la crise de 2008. D'autre part, par rapport à leurs dirigeants politiques, impuissants à exercer un quelconque contrôle sur les marchés, notamment les marchés financiers.

La révolution néolibérale

La phase cruciale est sans aucun doute la fin des années 1970 et le début des années 1980. On assiste alors dans les pays industrialisés à un changement de paradigme important: d'une vision interventionniste où les États devaient agir pour réguler les activités économiques, on est passé à une vision néolibérale caractérisée par la primauté du marché — jugé capable de s'autoréguler — et le retrait de l'État de la sphère économique. Aussi, cette vision s'est traduite par une vague de dérèglementations qui ont touché plusieurs secteurs — notamment le secteur financier —, de privatisations d'entreprises publiques, de réformes de programmes sociaux, de baisses d'impôts pour les entreprises, d'ouvertures commerciales, etc.

Ce contexte a permis entre autres à la vague de mondialisation actuelle de se développer de manière extraordinaire, toujours avec la promesse d'être heureuse pour tous. Or, aujourd'hui, force est de constater que ces 30 dernières années sont loin d'avoir été «glorieuses» et que si elles l'ont été, ce n'est que pour une partie infime de la population. Plusieurs études tendent d'ailleurs à le démontrer, même au sein d'institutions comme le FMI.

En fait, si la lecture des agrégats macroéconomiques, par exemple la hausse du niveau des exportations, tend à valider l'apport positif de la mondialisation, l'exercice devient rapidement difficile dès qu'on entre dans l'analyse à une échelle micro (sectorielle). Plusieurs observateurs, même parmi les libéraux convaincus, comme l'ancien économiste en chef du FMI Kenneth Ro-



SHANNON STAPLETON REUTERS

Ce que le mouvement Occupy Wall Street rappelle aujourd'hui aux dirigeants, c'est qu'il faut retrouver le plus tôt possible un cadre permettant aux États de mieux contrôler les marchés ainsi que des mécanismes favorisant une meilleure redistribution de la richesse dans la société.

goff, ne se gênent plus pour l'avouer: le bilan de la mondialisation est loin d'être reluisant, ses gains ayant été surestimés tandis que ses coûts et risques ont été sous-estimés.

Les perdants américains de la mondialisation

Il n'est donc pas étonnant de voir ce mouvement de protestation Occupy Wall Street susciter autant d'enthousiasme. C'est que plusieurs franges de la population américaine ressentent beaucoup d'amertume envers leur situation économique et surtout, envers l'arrogance des milieux financiers, entre autres Wall Street.

En effet, trois ans après l'éclatement de la crise financière de 2008 et après un déluge de milliards de dollars dépensés pour sauver des banques et des multinationales de la déroute ainsi que pour stimuler, soi-disant, l'emploi et la croissance, les résultats ne sont tout simplement pas au rendez-vous. La création d'emploi est anémique, et le chômage persistant avec un taux au-dessus de 9%. Les salaires réels sont en stagnation dans plusieurs secteurs, les conditions de travail sont de plus en plus précaires pour répondre à la nécessaire compétitivité et enfin, les programmes sociaux sont largement insuffisants.

Pendant ce temps-là, les banques et multinationales sauvées par les deniers publics au prix d'un endettement considérable — dette publique à en-

viron 100% du PIB — continuent d'engranger des profits mirobolants trimestre après trimestre. Résultat: les inégalités explosent littéralement, comme en fait foi un récent rapport du FMI sous la direction de l'économiste en chef Branko Milanovic (un rapport du Conference Board paru en septembre va dans le même sens). Globalement, si on comparait le revenu des 10% des ménages les plus riches avec celui des 10% les plus pauvres, le premier groupe accapare 42% des revenus, alors que le second récolte à peine 1%.

Et voguent les inégalités!

Par ailleurs, le coefficient de Gini, une mesure se situant entre 0 et 1 pour calculer les inégalités dans une société, a augmenté dans la plupart des pays industrialisés et plus précisément aux États-Unis, où il se situe à 0,38, comparativement au Danemark ou à la Suède, à 0,23. Mais le plus frappant est que le niveau de revenu des 20% les plus riches est deux fois supérieur au revenu médian et surtout, le 1% le plus riche aux États-Unis va chercher aujourd'hui le quart de la richesse.

La directrice des statistiques à l'OCDE, Martine Durand, est catégorique: cette augmentation des inégalités, au-delà des changements sociaux et démographiques (monoparentalité, vieillissement, etc.), est d'abord le fruit des changements imposés sur le marché du travail depuis les années 1980, marché caractérisé par une compétitivité

constante qui entraîne une précarité systématique. Enfin, même au Forum économique de Davos de février 2011, on a relevé que les inégalités représentaient le défi majeur pour le monde dans les années à venir.

Quelle autre option?

Quelle suite donner alors à ces revendications? Jean-Maynard Keynes, probablement l'économiste le plus influent du XX^e siècle, disait du capitalisme: «Le capitalisme international et cependant individualiste n'est pas une réussite. Il est dénué d'intelligence, de beauté, de justice, de vertu. En bref, il nous déplaît et nous commençons à le mépriser. Mais, quand nous nous demandons par quoi le remplacer, nous sommes extrêmement perplexes.» C'était en 1933, en pleine période de dépression économique; Keynes se rendait à l'évidence qu'à défaut de trouver une solution de rechange au système capitaliste, il fallait travailler à corriger ses contradictions et ses aberrations.

Il a fallu plusieurs années de travail intense pour que les États réussissent à établir un cadre leur permettant de mieux contrôler les marchés, ainsi que des mécanismes permettant une meilleure redistribution de la richesse dans la société. Malheureusement, ce cadre a été perdu dans le tumulte des réformes néolibérales des années 1980 et 1990. Ce que le mouvement de Occupy Wall Street rappelle aujourd'hui aux dirigeants, c'est qu'il faut le retrouver, le plus tôt possible!

Crime et justice

La loi C-10 doit être repensée

COLLECTIF D'AUTEURS

Au cours de l'histoire relativement courte du Canada, la détermination de la peine en matière pénale a rarement fait l'objet d'un véritable débat public qui soit tout à la fois éclairé et rationnel. Étant donné le dépôt du projet de loi C-10, intitulé Loi sur la sécurité des rues et des communautés, présenté par le gouvernement conservateur le 20 septembre dernier, il est essentiel de rappeler les principes et les objectifs censés guider la détermination de la peine.

En effet, si, comme nous l'assure le ministre de la Justice Rob Nicholson au sujet de la réforme qu'il propose, «ce n'est pas la fin, mais seulement le début de nos efforts», les projets législatifs du gouvernement actuel auront pour effet de changer radicalement la philosophie qui sous-tend notre système de justice pénale en ce qui a trait à la détermination de la peine. Le processus est déjà enclenché. Qui plus est, c'est l'essence même de notre démocratie qui est en cause ici.

Corpus législatif répressif

Au début des années 80, le gouvernement, préoccupé par un taux d'incarcération considérable parmi les plus élevés au sein des démocraties occidentales, ainsi que par un système de détermination de la peine généralement perçu comme étant inco-

hérent et dysfonctionnel, a lancé la Commission canadienne sur la détermination de la peine. Cette dernière a recommandé une série de changements progressistes et éclairés visant à réduire le taux d'incarcération et à restaurer la confiance du public dans son système judiciaire, avec le souci d'y apporter plus de cohérence.

Pour ce faire, on a tenté de promouvoir le recours à des peines alternatives à la prison et à des programmes de réhabilitation adaptés aux circonstances. Les objectifs que s'était fixés la Commission canadienne sont loin d'avoir été atteints, mais les tribunaux, appuyés par le gouvernement de l'époque, ont reconnu leur importance.

Malheureusement, le projet de loi C-10 fait partie d'un corpus législatif répressif, qui va radicalement à l'encontre de ce qui était proposé au début des années 80, qui contrecarre le principe de la modération dans l'administration des peines d'emprisonnement et qui menace le respect des libertés individuelles enchâssées dans la Charte des droits et libertés.

Réhabilitation négligée

L'objectif de mieux répondre aux besoins des victimes est légitime et louable. L'argument selon lequel le projet de loi C-10 atteindra cet objectif est illusoire. Faire appel au désir de vengeance réel ou perçu des victimes, c'est accorder trop d'importance à l'aspect rétributif de la peine, sans pour autant s'attaquer aux

véritables causes de la criminalité. Cette réforme fait fi de tout ce qui touche à la réhabilitation des délinquants et omet de renforcer les mécanismes d'indemnisation des victimes.

Notre système pénal prévoit déjà une panoplie de mesures, dont la déclaration de la victime, les législations régissant les droits des victimes, les programmes d'indemnisation, les processus de réconciliation et les centres d'accueil pour les victimes. Par conséquent, une politique publique qui développerait et assurerait un meilleur financement de ces services, sans engorger davantage un système déjà surchargé, contribuerait à améliorer de façon notable le vécu des victimes par rapport au système de justice pénale, et ce, à un coût bien moindre que celui lié à l'augmentation des taux d'incarcération.

Réformes non viables

Nous sommes tout particulièrement préoccupés par le fait que des travaux de recherche menés sur plusieurs décennies, et de surcroît financés par le gouvernement canadien, démontrent clairement que la nouvelle approche prônée par le projet de loi C-10 afin de réduire la criminalité n'est ni progressiste ni susceptible d'atteindre les objectifs fixés. En effet, ces recherches ont prouvé que les politiques qui prônent le durcissement des peines ne sont pas viables et qu'elles entraînent une augmen-

tation onéreuse de la population carcérale, sans réduire pour autant le taux de criminalité.

Les leçons à tirer de l'expérience de nos voisins américains, où les taux de criminalité ont toujours été plus élevés que les nôtres, et ce, malgré une progression constante des condamnations pénales, donnent à réfléchir. D'après un récent rapport de l'ombudsman du Service correctionnel du Canada, les «conditions (en prison) compromettent les services correctionnels» et l'augmentation des peines minimales obligatoires entraîne un surpeuplement des prisons.

Ceci est préoccupant, dans la mesure où le surpeuplement carcéral limite l'accessibilité aux services de réhabilitation, qui sont pourtant essentiels si on veut prévenir la récidive. De même, la réduction de l'accès aux pardons comme prévue par la nouvelle loi est inquiétante, car le pardon est indispensable pour permettre la réintégration des délinquants au sein de la société. Selon la Commission des libérations conditionnelles du Canada: «Depuis 1970, plus de 400 000 Canadiens se sont vu accorder un pardon. Environ 96 % des pardons sont encore en vigueur, ce qui montre que la vaste majorité des personnes qui en obtiennent un continuent de vivre dans le respect des lois.»

Préjudice aux marginalisés

Le «durcissement des peines» porte gravement préjudice aux populations marginalisées,

particulièrement les peuples autochtones, les jeunes à risque et les personnes souffrant de maladies mentales. En effet, étant donné la complexité des problèmes que rencontrent ces groupes, il est nécessaire de maintenir une certaine flexibilité afin de favoriser les mesures alternatives à l'incarcération. Les peines minimales obligatoires sont particulièrement néfastes à cet égard, car elles empêchent les juges de prendre en considération les facteurs sous-jacents qui touchent ces populations, qui deviennent surreprésentées au sein du système carcéral. En outre, ces mesures portent atteinte au principe de l'indépendance judiciaire, car elles empiètent sur le pouvoir judiciaire en l'encadrant de manière restrictive.

Le projet de loi omnibus sur le crime va à l'encontre des actions et des discussions internationales sur le thème de la sûreté publique. En effet, un nombre de plus en plus important de pays et de villes dans le monde mettent en place des stratégies de prévention dans leur législation et leurs structures administratives, et s'éloignent de l'approche du «durcissement des peines». Les États-Unis, en particulier, si longtemps les champions inébranlables de la répression, réalisent graduellement que cette approche est excessivement coûteuse et inefficace. Dans la mesure où les données de Statistiques Canada indiquent une diminution graduelle constante

des taux de criminalité, nous devrions être un exemple pour les autres pays. [...]

Si le projet de loi C-10 est adopté, c'est toute la démocratie canadienne et ses institutions qui en souffriront. Les délinquants seront indûment punis et ne bénéficieront pas de programmes de réhabilitation appropriés. En outre, ces changements entraînent une augmentation considérable des dépenses en matière de services correctionnels, alors que la majorité des autres ministères doivent sabrer leurs budgets. La crise économique actuelle et son taux de chômage élevé parmi les jeunes ne militent pas en faveur d'un tel fardeau, ni sur le plan économique, ni sur le plan moral. Ce sont les générations futures et leurs gouvernements qui devront assumer ce fardeau sans avoir été consultés. Est-ce vraiment la voie dans laquelle nous voulons nous engager? C'est cette question qui demande à être examinée et débattue de manière approfondie, ce que le gouvernement actuel n'a pas fait lorsqu'il a mis de l'avant sa loi omnibus. Il faut s'y opposer vivement.

■ Ont signé ce texte: Vivien Carli, Nicholas Dumouchel, Elise Groulx, Geneviève Dufour, Sébastien Jodoin, François Roch, Marie-Eve Sylvestre, Allison Turner, Francesco Carli, Sally Weeks, Margaret Shaw, Pierre Poupart, Louise Esther Fortin, Yves Préfontaine, Fannie Lafontaine, Alexandre Stylios, Julie Desrosiers, Klara Polom, Marielle Nitoslwska, Ross Hastings, Christian Nadeau.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine: Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Fabien Desjardins (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Bloux Soucy et Amélie Daoust-Boisvert (santé); Information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Guillaume Bourgault-Côté et Kathleen Lévesque (reporters); Information culturelle: Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); Information internationale: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Émilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Benoît Munger, Philippe Papineau et Laurence Clavel (pupitre internet); Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (secrétaires à la rédaction); Karl Rettino-Parazelli et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhéret (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ: Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Stéphanie Désjard, Amel Elimam, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sobai (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Maxim-Olivier Leclerc (responsable par intérim service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Luce Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion); ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.